



UNITED STATES
of AMERICA



Recrutement d'un consultant international pour la finalisation de la politique et les lignes directrices nationales en matière de biosécurité et biosûreté.

RFQ : 014FHI360/FY26
Date d'Emission : 20 avril 2026
Délai de Questions : 04 mai 2026
Délai de Soumission : 04 mai 2026
Ouverture : 08 mai 2026
Question adressée à : Guinea.Procurement@fhi360.org
En copie AKouroum@fhi360.org

APERÇU ORGANISATIONNEL

FHI 360 est une organisation internationale à but non lucratif, disposant d'un bureau à Conakry et mettant en œuvre des activités sur l'ensemble du territoire guinéen.

En Guinée, FHI 360 met en œuvre plusieurs programmes de santé publique, notamment les projets de lutte contre les épidémies (EpiC) et de santé maternelle et infantile (MCH), financés par le Gouvernement des États-Unis à travers le Département d'État (DOS). L'organisation met également en œuvre le projet TAKEDA, financé par le Gouvernement japonais.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La gestion des risques biologiques constitue un enjeu majeur de sécurité sanitaire nationale. Les agents pathogènes peuvent représenter une menace significative pour la santé publique, l'économie ainsi que la sécurité nationale, notamment en cas d'utilisation accidentelle ou malveillante.

En Guinée, des progrès importants ont été réalisés dans le renforcement des capacités en biosécurité, biosûreté et prévention et contrôle des infections (PCI), notamment lors de l'épidémie de la maladie à virus Ebola (2014) et de la pandémie de COVID-19 (2020). Toutefois, les cadres normatifs et réglementaires, en particulier la politique nationale de biosécurité et de biosûreté et les lignes directrices associées, restent incomplets et non finalisés.

L'évaluation du Règlement Sanitaire International (RSI) de 2023 a attribué à la Guinée un score de 2/5 pour le volet sécurité et sûreté biologiques, soulignant des insuffisances en matière de législation, de politiques publiques et de coordination multisectorielle.

C'est dans ce contexte que, la DNL, avec l'appui du projet EpiC mis en œuvre par FHI 360, souhaite recruter un consultant international afin de finaliser la politique nationale de biosécurité et de biosûreté ainsi que les lignes directrices nationales de mise en œuvre.

OBJECTIF DE LA MISSION

Finaliser la politique et les lignes directrices nationales en matière de biosécurité et biosûreté.

PRINCIPALES TACHES :

Sous la supervision technique de la Direction Nationale des Laboratoires et sous la supervision administrative de FHI 360, le consultant sera chargé de :

- Revoir les documents existants relatifs à la biosécurité, la biosûreté et la gestion du biorisque ;
- Actualiser le projet de politique nationale de biosécurité et de biosûreté;
- Elaborer les lignes directrices nationales de mise en œuvre de la biosécurité et de la biosûreté ;
- Appuyer l'organisation et l'animation de l'atelier national de validation ;
- Animer l'atelier de validation technique des documents ;
- Consolider les documents issus de l'atelier ;
- Rédiger un rapport de consultation.

LIVRABLES

- Note méthodologique et chronogramme détaillé ;
- Politique nationale de biosécurité et de biosûreté (version finale validée) ;
- Les lignes directrices nationales de mise en œuvre de la biosécurité et de la biosûreté
- Rapport de l'atelier de validation technique ;
- Rapport final de consultation.

CONDITIONS

Le consultant national devra répondre aux critères suivants :

- Diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum en santé publique, biologie, médecine, pharmacie, santé animale ou domaine connexe ;
- Au moins 10 ans d'expérience pertinente en biosécurité, biosûreté et/ou gestion du biorisque ;
- Expérience confirmée dans l'élaboration ou la révision de politiques, stratégies ou cadres réglementaires ;
- Bonne connaissance du RSI, de l'approche « Une Seule Santé » et des normes internationales de gestion des risques biologiques ;
- Excellentes capacités de facilitation et de rédaction de rapports techniques.

DUREE DE LA MISSION

- La mission s'étendra sur une durée totale de 17 jours de travail effectif, répartis selon le chronogramme validé

CRITERES D'EVALUATION DU CONSULTANT (TECHNIQUE ET FINANCIERE) :

L'évaluation des offres se fera selon la méthode combinée qualité technique et coût, conformément aux procédures de sélection applicables. Elle portera sur les critères suivants :

A. Évaluation technique – 70 points

- Compréhension de la mission et méthodologie : 30 points
- Expérience générale et spécifique : 25 points

- Qualifications et compétences du consultant : 15 points

B. Évaluation financière – 30 points

- Offre financière (30 points)

MODALITE DE PAIEMENT :

Le paiement du consultant sera effectué en trois tranches, sur la base des livrables validés, conformément aux procédures financières de FHI 360 :

- 30 % après validation de la note méthodologique ;
- 50 % après validation des livrables intermédiaires (versions provisoires) ;
- 20 % après validation des livrables finaux et du rapport de mission.

DOSSIER DE CANDIDATURE DU CONSULTANT

- Un curriculum vitae (CV) détaillé, mettant en évidence la formation académique, l'expérience spécifique en biosécurité, biosûreté ou gestion du biorisque et les missions similaires réalisées (au moins 2 références pertinentes) ;
- Une copie des diplômes et attestations justifiant les qualifications académiques ;
- Preuve de missions similaires ;
- Une proposition technique succincte comprenant :
 - La compréhension de la mission ;
 - L'approche méthodologique proposée ;
 - Un chronogramme indicatif ;
- Une proposition financière détaillée, exprimée en jours-hommes et en coût total.

SOUSSION DE LA COTATION

Les candidats intéressés et qualifiés sont invités à soumettre leur dossier de candidature à l'adresse suivante : Guinea.Procurement@fhi360.org avant le lundi 04 mai 2026 à 17h00.

Toutes les offres doivent être envoyées par courriel. Tout dossier incomplet, non conforme aux exigences ci-dessus ou soumis hors délai sera considéré comme irrecevable.

FHI 360 est un employeur qui prône l'égalité en matière d'emploi et d'action positive, ce qui signifie que nous ne nous engageons pas dans des pratiques discriminatoires à l'égard de toute personne employée ou à la recherche d'un emploi sur la base de la race, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'origine nationale ou ethnique, de l'âge, de l'état matrimonial, du handicap, du statut d'ancien combattant, des informations génétiques ou de tout autre statut ou caractéristique protégé par la loi applicable.

Assurez-vous d'inscrire le titre du poste pour lequel vous postulez dans la ligne d'objet. Le non-respect de cette consigne entraînera la disqualification de la demande. Veuillez noter que seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Fait à Conakry, le 20 avril 2026

Mamoudou CONDE
Représentant Pays de FHI360